# CAHIER DE TEXTE



### ACTIVITÉS PERISCOLAIRES



Réservations et/ou annulations sur le portail famille avec un délai de <u>3 jours</u> <u>ouvrés</u> avant la date concernée.

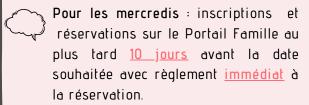


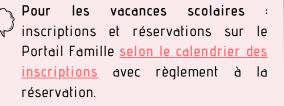
Pour toute absence, un certificat médical doit être envoyé dans un délai de <u>72</u> heures par mail. Les justificatifs fournis à l'école ne nous sont pas transmis

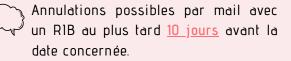


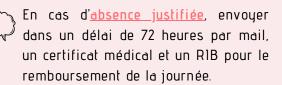
Les PAI\* doivent être renouvelés <u>chaque</u> <u>année</u> auprès du service sur rendez-vous.

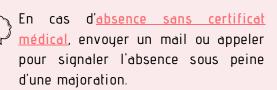
### A.C.M\*\* MERCREDIS ET VACANCES











#### \*PAI: Protocole d'Accompagnement Individuel

#### \*\*A.C.M : Accueil Collectif des Mineurs (centre de loisirs)

## DES PARENTS

### **FACTURATION**



La facture est envoyée soit par mail ou par courrier <u>chaque début</u> de mois pour les présences du mois précédent.



La facture est disponible pour règlement sur le portail famille <u>jusqu'à la date d'échéance</u>.



Mise à jour du quotient <u>chaque année avant le 31</u> <u>décembre.</u> Fournir le dernier avis d'imposition et l'attestation de paiement CAF.



Les <u>informations importantes</u> sont régulièrement rappelées sur les factures.

### PORTAIL FAMILLE



Retrouvez toutes nos <u>actualités</u> et tous les <u>documents utiles</u> dans la rubrique "Documents téléchargeables".



Pour créer un compte, se munir de votre numéro de dossier indiqué sur vos factures (ou à la demande par téléphone).



Gérez vos inscriptions et réservations. Réglez également vos factures par carte bancaire.



Système de messagerie dédié.

### INFORMATIONS PRATIQUES



Direction des Affaires Scolaires et de l'Animation (D.A.S.A)



24 rue Voltaire à Méru



03.44.52.34.12



dasa-enfance@ville-meru.fr



https://portail-meru.ciril.net/

